
Communiqué de presse

Grand-Lancy, le 4 juin 2020

Les Transports publics genevois annoncent le retour à un horaire normal sur l'ensemble de leur réseau

Les Transports publics genevois (tpg) augmenteront leur offre dès le lundi 8 juin. Leur réseau retrouvera alors sa pleine capacité. Ils poursuivront de plus la vente de masques à prix coûtant à leurs clients dans leurs agences afin de garantir la plus grande sécurité possible sur leurs lignes.

Les Transports publics genevois appliqueront à partir du lundi 8 juin 2020, en accord avec les autorités du canton de Genève, leur horaire habituel la semaine, le samedi et le dimanche. Ainsi, le réseau des tpg retrouvera sa pleine capacité, soit 100% de l'offre possible. Il fonctionnera à nouveau conformément aux horaires affichés aux arrêts.

Cette adaptation – la quatrième en moins de trois mois – intervient après la décision prise au niveau fédéral d'assouplir les mesures de lutte contre le coronavirus. Elle vise à accompagner la reprise au sens large au sein de l'agglomération genevoise. « A l'occasion de ce retour à la normale, je tiens à remercier au nom des collaborateurs des tpg tous nos clients pour leur confiance et leur compréhension tout au long de cette crise, eu égard notamment aux perturbations rencontrées à plusieurs reprises », a déclaré Denis Berdoz, directeur général des tpg.

Compte tenu du contexte actuel, quelques exceptions demeureront toutefois. L'exploitation des lignes Noctambus restera suspendue tout comme celle de la ligne XA, assurée par un véhicule autonome de petite dimension. De plus, plusieurs lignes tpg seront toujours tributaires de la fermeture partielle des douanes en vigueur jusqu'au 14 juin. Certaines d'entre elles continueront de limiter leur parcours à la Suisse (lignes 38, 52, 62, 76, K) ou à la France (lignes 64, M). D'autres demeureront quant à elles suspendues (lignes 63, T). Elles seront rétablies dès que possible.

Plan de protection maintenu

Ce retour à la normale du réseau des tpg se fera dans le respect du plan de protection établi par la branche suisse des transports publics en accord avec l'Office fédéral des transports (OFT) et l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Les clients des tpg devront continuer à éviter, dans la mesure du possible, les heures de pointe.

Ils seront aussi invités à consulter le [bulletin d'information hebdomadaire](#) disponible sur le site des tpg. Mis à jour chaque lundi, cet outil identifie les points sensibles du réseau, selon les charges observées. Il offre la possibilité de préparer au mieux chaque déplacement et d'éventuellement les décaler. Enfin, il sera recommandé aux clients occasionnels de poursuivre, si possible, leurs achats de billets via les applications tpgPreview et tpg.

Vente de masques poursuivie

Par ailleurs, les tpg invitent leurs clients à maintenir les pratiques actuelles. Ils recommandent à tout voyageur de se désinfecter les mains à l'entrée et à la sortie des véhicules et de se conformer aux règles de distanciation sociale durant l'attente aux arrêts et à la montée. Dans le cas où cette règle, impliquant deux mètres de distance entre les usagers, ne pourrait pas être respectée à l'intérieur des véhicules, le port du masque restera vivement recommandé, conformément aux directives de l'OFSP.

Afin de garantir la plus grande sécurité à leurs clients, les tpg ont démarré au début de la semaine la vente de paquets de masques - remis par l'Etat de Genève - à leurs abonnés à prix coûtant dans leurs agences de Lancy-Pont-Rouge, de Rive et de Cornavin.

Pour toute information complémentaire pour les médias uniquement :

François Mutter, porte-parole des Transports publics genevois (tpg)

+41 22 308 31 60 / +41 79 694 49 44 - mutter.francois@tpg.ch

Les Transports publics genevois (tpg) sont l'opérateur de transport public de référence dans l'agglomération genevoise. Ils ont pour mission de contribuer à la gestion de la mobilité sur leur territoire en proposant une offre de qualité dans le respect des principes du développement durable. Les tpg visent dans toutes leurs actions l'excellence au service de la collectivité publique. Ils agissent dans le cadre d'un contrat de prestations renégocié tous les cinq ans avec l'État de Genève.